

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 janvier 2020

DATE DE CONVOCATION : 24 janvier 2020

N°2020-01-07

Conseillers en exercice : 62
Conseillers titulaires et suppléants présents : 39
Conseillers votants : 42

Dont pouvoirs : 3

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2020 et le 30 JANVIER à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Saint-Vallier, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Luc MARRAUD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : M. DELÉTOILE Gérard, M. BAUDET Pierre, Mme Maryse BOUCHER-PILARD - **BARBEZIEUX** : Mme SWISTEK Florence, Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne, M. DELATTE Benoît, M. BOBE Philippe, Mme AUTHIER-FORT Claire - **BARRET** : M. PROVOST Jean-Jacques - **BÉCHERESSE** : HERROUET Jean-Pierre - **BERNEUIL** : M. ARSICAUD Jean-Marie - **BOISBRETEAU** : M. TETOIN Gaël - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick - **BROSSAC** : M. MAUDET Didier - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDÉON** : M. BOUTIN Christian - **COTEAUX-DU-BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre - **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre - **LACHAISE** : BLUTEAU Jacky - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LAGARDE SUR LE NÉ** : M. TESTAUD Alain - **MONTMERAC** : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PÉRIGNAC** : M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-FÉLIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT-MEDARD DE BARBEZIEUX** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINT-PALAIS-DU-NÉ** : M. DUBROCA Allain - **SAINT-VALLIER** : M. FAVREAU Patrick - **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian - **VAL DES VIGNES** : M. BARBOT Jean-Pierre.

Pouvoirs :

M. MEURAILLON André (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux) - Mme. GARD Patricia (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) - M. MASSÉ Bernard (Etriac) a donné pouvoir à M. CHABOT Jacques (Ladiville).

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc) - Mme SOULARD Annick (Brossac) - Mme GARNEAU Janine (Chillac) - Mme MONTAUT Martine (Ladiville) - M. PETIT Bernard (Orioles) - Mme CAILLE Marie-Thérèse (Saint-Vallier) - M. FAURE Jean-Marie (Sainte-Souline).

Etaient excusés :

M. MEURAILLON André (Barbezieux) - Mme GARD Patricia (Barbezieux) - M. CHATELLIER Dominique (Barret) - M. MAURICE Jacky (Bécheresse) - Mme FOUASSIER Véronique (Condéon) - M. MASSÉ Bernard (Etriac) - M. BONNAUD Pascal (Lachaise) - M. DESMORTIER Joël (Lagarde sur le Né).

N°7 - Objet : Travaux de sécurisation du carrefour dit de « Pétignac » sur la commune de Val des Vignes

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de la commercialisation des terrains sur la commune de Val-des-Vignes, la Communauté de Communes s'est engagée avec des entreprises du secteur d'activité liées au poids lourds.

Le carrefour de « Pétignac » qui sert de desserte n'est pas adapté et nécessite une réfection et une sécurisation.

Dans cette perspective, avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'agence Technique Départementale, une consultation a été lancée pendant l'été 2019. A l'issue, le bureau d'étude GST a été retenue et administrativement arrêté par la décision n°2019-66.

A l'issue de la phase de diagnostic plusieurs scénarios ont été proposés. Les principales conclusions sont :

- Un faible niveau de circulation
- Une infrastructure routière existante de bonne qualité (ancienne route nationale 10)

Aussi, il est proposé de retenir le scénario de la réfection du carrefour en reprenant l'ancienne voie d'insertion de la R.N. 10 et en retravaillant le mobilier urbain et la trame paysagère.

De plus, à la suite d'une étude hydraulique réalisée en juillet 2019, il a également été intégré la réalisation de travaux de gestion des eaux au niveau de la parcelle A 672 qui jouxte le carrefour.

En date du 11 décembre 2019, l'agence départementale d'aménagement a donné son accord écrit pour la réalisation des travaux. Cela donnera lieu à une convention entre les deux collectivités, portant sur la réalisation du chantier et l'entretien du site à l'avenir.

Enfin, des demandes de subventions seront faites notamment auprès des services de l'Etat et du Conseil Départemental de la Charente. Toutefois, au regard des délais d'arbitrage de ces aides, ces éléments ne peuvent être ici intégrés au prévisionnel financier de l'opération.

Considérant les différents éléments précités et, à l'issue des procédures légales de la commande publique qui seront réalisées pendant le premier semestre 2020, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer les futurs marchés de travaux afférents.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés de travaux afférents à la présente délibération dans le respect des plafonds de la commande publique ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter des subventions auprès des services de l'Etat et du Conseil Départemental de la Charente ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

La recette sera imputée à l'article 7015 du budget zone.

AR PREFECTURE

016-241600501-20200130-DEL_2020_01_07-DE
Reçu le 31/01/2020

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : 31 JAN. 2020
Publié ou notifié le : 31 JAN. 2020
Touvérac, le 31 JAN. 2020

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 31 janvier 2020
le Président,
Jacques CHABOT.



Solution carrefour :



